Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260429-D_6_2026_54_CAO-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Clémence MORINIÈRE, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 24 avril 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Clémence MORINIÈRE	Patrice NOBLET	Charlotte STROEYMEYT
Christophe HELBERT	Alain BEAUMANOIR	
Véronique LEROY	Elisabeth JAGOT	Camille LE BOULCH (arrivée à 19h17)
Pierre POUSSIN	Bruno PELLOIS	Miléna MARTIN
Stéphanie VILGICQUEL (arrivée à 20h05)	Jean-François CHÉNEDÉ	

Étaient Absents Excusés : M. Matthieu FRANCO et Mme Olyana THÉ.
Était Absent : Néant.
Procurations (2) : M. Matthieu FRANCO a donné pouvoir à Mme Clémence MORINIÈRE et Mme Olyana THÉ a donné procuration à Mme Charlotte STROEYMEYT.

Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire générale de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) - *Délibération N°6/2026/54*

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

Mme la Maire précise que la commission d'appel d'offres est composée pour les communes de moins de 3 500 habitants du Maire ou de son représentant, Président, et (en nombre égal) de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal. L'élection des membres de la commission d'appel d'offres a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste et sans panachage ni vote préférentiel.

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1411-5 applicable à la commission d'appel d'offres en vertu des articles L.1414-1 et L. 1414-2 ;
Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres ;

1/Mme la Maire rappelle que les membres sont désignés par vote à bulletin secret mais précise que le conseil municipal peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260429-D_6_2026_54_CAO-DE

Par conséquent, Mme la Maire propose d'élire les membres de cette commission à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 15 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION, 0 Voix CONTRE, de constituer cette commission à main levée.

2/Après appel à candidature, la liste suivante a été déposée (Membres titulaires) :

Membres titulaires :

- M. Pierre POUSSIN
- M. Christophe HELBERT
- Mme Véronique LEROY

Sont élus par le Conseil Municipal et pour la durée du mandat, par 15 voix dont 2 procurations, 0 ABSTENTION et 0 Voix CONTRE les membres titulaires suivants :

- M. Pierre POUSSIN
- M. Christophe HELBERT
- Mme Véronique LEROY

3/Après appel à candidature, la liste suivante a été déposée (Membres suppléants) :

Membres suppléants :

- M. Alain BEAUMANOIR
- Mme Miléna MARTIN
- Mme Elisabeth JAGOT

Sont élus par le Conseil Municipal et pour la durée du mandat, par 15 voix dont 2 procurations, 0 ABSTENTION et 0 Voix CONTRE les membres suppléants suivants :

- M. Alain BEAUMANOIR
- Mme Miléna MARTIN
- Mme Elisabeth JAGOT

Publié le 04 mai 2026
Pour extrait conforme,
La Maire,
Clémence MORINIÈRE

Le registre dûment signé,
La Maire,
Clémence MORINIÈRE.